

### REPUBLIQUE FRANCAISE



# DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

9 novembre 2023

et qu'elle a été faite le

9 novembre 2023

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

<u>Présents</u> : 41

Absents suppléés : 0

Absents excusés: 7

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n° DCC2023\_09\_149

### Objet:

Suppression de 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet et création de 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet suite à la rentrée scolaire 2023-2024 (diminution de la durée hebdomadaire)

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD

# 1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

#### **EXTRAIT**

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire Séance du Jeudi 16 novembre 2023

Conseillers communautaires en exercice: 48

L'an deux mil vingt-trois, le 16 novembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Présents: Brans: M. Michael PERES Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD **Dammartin Marpain**: M. Antony BOURCET Dampierre: Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO Etrepigney: M. Laurent CHENU Evans: M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans: M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey: M. Gilbert TSCHAINE La Barre: M. Philippe GIMBERT Louvatange: M. Gérome FASSENET Montmirey-la-Ville: M. Eric PERTUS Mutigney: M. Eric DRUOT Orchamps: M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Michèle BOUCARD Offlanges: M. Jean-Claude THABARD Our: M. Segundo ALFONSO Pagney: M. Michel GANET Plumont: M. Christophe PERRET Ougney: M. Cédric IVANES Ranchot: Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans: M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans: M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières : M. Claude TERON Taxenne: M. Ludovic DUVERNOIS Thervay: M. Stéphane ECARNOT Vitreux: M. Alain **GOMOT** 

#### Suppléés:

Absents excusés: Dampierre: Mme Valérie BENDERITTER La Bretenière: Mme Isabelle GUILLOT Monteplain: M. Luc BEJEAN Montmirey-le-Château: M. Martin DAUNE Orchamps: M. Régis CHOPIN, Mme Lucette NAEGELLEN Salans: Rouffange: Mme Aurore PLANCON

Secrétaire de séance : M. Eric DRUOT

Procurations de vote:

Mandants: M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS), Mme Lucette NAEGELLIN (ORCHAMPS)

Mandataires: M. Gérome FASSENET (LOUVATANGE), M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.



SUPPRESSION DE 2 POSTES DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATIONS A TEMPS NON-COMPLET ET CREATION DE 2 POSTES DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATIONS A TEMPS NON-COMPLET SUITE A LA RENTREE SCOLAIRE 2023-2024 (DIMINUTION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE)

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la délibération n° DCC2022\_01\_009 du 26 janvier 2022 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 14,33h;

Considérant la délibération n° DCC2022\_11\_177 du 24 novembre 2022 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,70h;

Considérant qu'il convient de diminuer la durée hebdomadaire de ces postes pour nécessité de service;

Considérant que ces modifications de temps de travail excèdent 10% du temps de travail initial, il convient donc de supprimer ces 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet et de créer 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet comme suit :

- un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 14,33h : diminution de la durée hebdomadaire à raison de 12,57h ;
- un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,70h : diminution de la durée hebdomadaire à raison de 21,03h.

Considérant l'acceptation des agents ;

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Affaires Générales » en date du 6 novembre 2023 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 7 novembre 2023 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 14 novembre 2023 ;

Vu le tableau des effectifs ;

## A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 12,57h;
- Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 21,03h;
- Supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 14,33h;

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023



Supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,70h;

• Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord;

Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ; Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarchés nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

> Pour extrait conforme, Le Président, Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité:

Pour: 43 Contre: 0 Abstention: 0